



PREMIER  
DEGRÉ

Bonne  
Année

2022

• ACTUALITES :

• 2022



**Pacte du pouvoir de vivre**

• Conditions de travail :

**Rentrée de janvier**

• Résumé FAQ du 2 janvier

• FACEBOOK :

**sgen midi-Pyrénées**

Le **Sgen-CFDT** vous accompagne.

2022

A chacun et chacune, nous adressons nos **meilleurs vœux pour 2022**. Pour nous tous, nous souhaitons une société plus juste, plus solidaire, capable de s'engager plus encore dans la transition écologique.

Nous, adhérents, sympathisants du **SGEN-CFDT**, nous engageons à participer à cette construction de manière responsable, en articulant l'intérêt collectif tout en agissant pour améliorer les conditions de travail, donner du sens au travail et en assurer une meilleure reconnaissance.

La **CFDT** et 63 acteurs de la société civile interpellent les candidats à la présidentielle avec **Le Pacte du pouvoir de vivre** : 90 propositions pour un nouveau modèle de société écologique, social et démocratique. : <https://www.pactedupouvoirdevivre.fr/publications/90-propositions-pour-le-pouvoir>

## **RENTREE DE JANVIER : CONDITIONS DE TRAVAIL ... EN PERIODE PANDEMIQUE**

***Prendre connaissance de la nouvelle FAQ, répondre aux sollicitations de parents d'enfants malades (COVID, varicelle, ...), les informer des démarches à accomplir, organiser l'emploi du temps des élèves à besoins éducatifs particuliers, décommander une sortie, un bus, accueillir un nouvel élève et tous les autres, rassurer, accompagner, protéger, aérer, ... et ENSEIGNER, ... des sollicitations de toutes parts.***

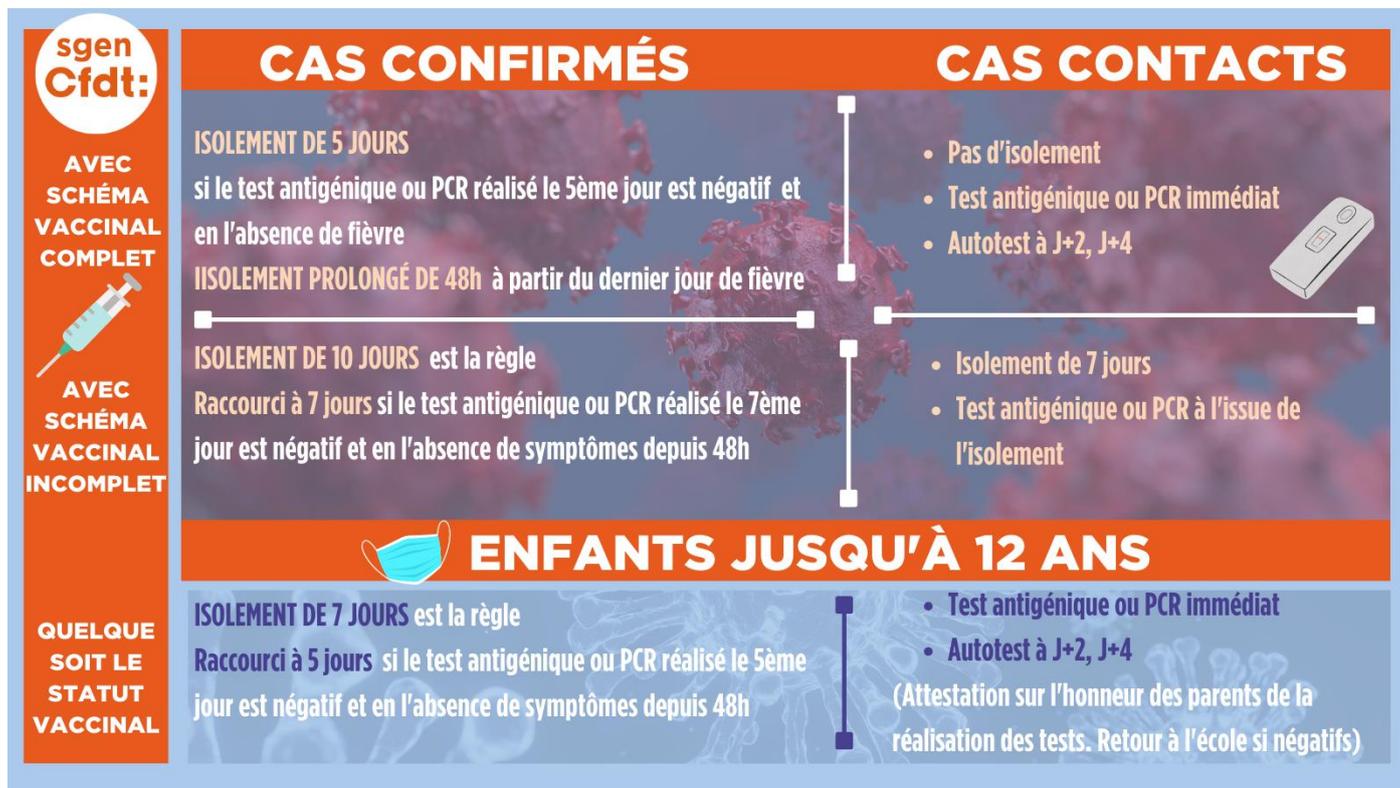
### ***Encore une rentrée difficile !***

Le jeudi 30 décembre 2021, les syndicats représentatifs au comité technique ministériel de l'Éducation nationale (CTMEN) étaient réunis en visio-conférence par le directeur de Cabinet du ministre pour faire un point après le conseil de défense du 27 décembre.

Le Sgen-CFDT demande :

- la reconnaissance de la charge de travail exceptionnelle mais qui dure ;
- la fourniture ou le défraiement intégral de masques chirurgicaux et FFP2 pour les personnels (le Sgen-CFDT en fait systématiquement la demande depuis plusieurs mois) ;
- les raisons d'un non changement du niveau du protocole malgré la dynamique épidémique et la tension voire la saturation hospitalière dans certaines régions ;
- la réalisation d'investissements qui seront utiles pour d'autres contextes ;
- ...

## RESUME PARTIEL DE LA FAQ DU 2 JANVIER - NIVEAU3



- lorsqu'un enseignant est absent et dans l'attente de son remplacement, le **non brassage entre les classes doit être respecté**. Les élèves ne peuvent donc être répartis dans les autres classes.
- les **moments de convivialité** entre élèves et personnels ou entre personnels doivent désormais être **prohibés**.
- il est très fortement recommandé de prioriser les **activités physiques et sportives en extérieur**. Lorsque la pratique en extérieur est impossible, des activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et les règles de distanciation doivent être privilégiées.
- les **réunions** doivent de manière prioritaire être **organisées à distance** par l'usage de visioconférence, audioconférence ou encore des espaces numériques. Si une telle organisation n'est pas possible, elles peuvent se tenir au sein d'une école ou d'un établissement scolaire dans le strict respect des gestes barrières.
- les **réunions avec les parents d'élèves**, sont vivement **déconseillées**. Afin de maintenir le lien, indispensable, avec les familles, des rendez-vous individuels seront proposés aux responsables légaux, de préférence à distance.
- les élèves en situation de handicap dans le premier degré, bénéficiant de dispositifs inclusifs (ULIS, UEE...) suivent **tous les enseignements avec le même groupe d'élèves**.
- il est toutefois vivement recommandé de **reporter les sorties scolaires** comportant des activités en espace clos (théâtre, musée, cinéma ...).
- ...

<https://www.education.gouv.fr/covid-19-questions-reponses>

**FACEBOOK SGEN-CFDT MIDI PYRENEES**

Pour connaître les dernières modifications de ce protocole, suivre l'actualité :  
<https://www.facebook.com/sgencfdt.midipyrenees/>

## Le Sgen-CFDT, ce peut-être vous.

### ADHÉRER ÇA PERMET ...

- de bénéficier d'une information, d'un soutien individuel tant sur le plan professionnel que juridique, dans le cadre des règles définies
- d'être informé sur vos droits, sur l'actualité sociale de votre région, de votre branche professionnelle
- de bénéficier du service d'accompagnement téléphonique personnalisé dédié aux adhérents « Réponses à la carte ».
- d'être acteur de la vie de la CFDT

### ADHÉRER C'EST PARTICIPER...

Les syndicats de la CFDT vivent essentiellement des cotisations des adhérents. Elles sont vitales pour assurer le fonctionnement démocratique de notre organisation : pour échanger, discuter, vous informer. En rejoignant le SGEN-CFDT, les adhérents contribuent à le renforcer.

### ADHÉRER ÇA COÛTE...

Votre cotisation dépend de votre salaire. La cotisation syndicale ouvre droit à un crédit d'impôt de 66%.

<https://midipyrenees.sgen-cfdt.fr/adherez-sgen-cfdt/>

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter.

L'équipe militante 1<sup>er</sup> degré



<https://midipyrenees.sgen-cfdt.fr/>



<https://sgenplus.cfdt.fr/>